

RÉSOLUTION N° 647

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR
L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2018, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES ET VINGT-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 693 (19), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2018 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 694 (19), “Vingt-cinquième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”, et IICA/CE/Doc. 695 (19), “Rapport final du Directeur général sur les actions de l’administration relatives à l’opinion qualifiée des commissaires aux comptes”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA d’“examiner les états financiers de l’Institut et, à la demande du Conseil ou lorsqu’une décision s’impose, conformément à la Convention, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil” ;

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du CRV, et approuvé son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ;

Que le CRV indique, dans son vingt-cinquième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’Institut pour l’exercice financier 2018 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

Que le Comité exécutif, à sa Trente-huitième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général de l’IICA, par la résolution IICA/CE/Res. 634 (XXXVIII-O/18), un rapport écrit sur les actions de l’administration relatives à l’opinion qualifiée des commissaires aux comptes ;
et

Que le Directeur général, en vertu de la résolution IICA/CE/Res. 634 (XXXVIII-O/18), a présenté un rapport au Comité exécutif sur les actions de l’administration relatives à l’opinion qualifiée des commissaires aux comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2018 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l'IICA de les transmettre à la Vingtième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci en prenne connaissance.
2. D'approuver le rapport du Directeur général sur les actions de l'administration relatives à l'opinion qualifiée des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018.
3. D'approuver le Vingt-cinquième rapport du CRV et de prier le Directeur général de tenir compte des recommandations contenues dans ce rapport.
4. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.